

briefing

Observatoire social européen

paper

**De Lisbonne à Europe
2020 : une nouvelle
direction pour la
stratégie économique
de l'Union
européenne ?**



Cécile Barbier

www.ose.be

De Lisbonne à Europe 2020 : une nouvelle direction pour la stratégie économique de l'Union européenne ?

Cécile Barbier
Chargée de recherche
Observatoire social européen, asbl
barbier@ose.be

La série « OSE Paper » prend la forme de trois publications différentes disponibles en français ou en anglais. Les « Research Papers » ont pour objectif de disséminer les résultats de recherche de l'OSE, des chercheurs associés ou des collègues du réseau de l'OSE. Les « Briefing Papers » procurent des informations accessibles et régulières sur une variété de sujets. Les « Opinion Papers » consistent en de courts avis à vocation plus politique.

Introduction (1)

Ce « Briefing Paper » revient sur la définition de Stratégie Europe 2020 alors que la Stratégie de Lisbonne adoptée en 2000 arrive à échéance. Dans le domaine social, l'un des enjeux de la Stratégie de Lisbonne fut la rationalisation de la MOC sociale (section 2). Lors du Conseil européen de printemps de l'année 2008, il est acquis que la préparation de l'« après-Lisbonne » ou de ce qui sera la future « Stratégie Europe 2020 » était lancée (section 3). Malgré la crise économique et l'importance de la crise climatique, la machine semblait appelée à « se renouveler » sans implication des Parlements européen et nationaux ni des autres « parties prenantes ». A la suite d'une question parlementaire, la Commission européenne a annoncé le lancement d'une procédure de consultation (section 4). Prévue pour septembre 2009, celle-ci ne sera publiée que fin novembre 2009. Les « parties prenantes » disposaient d'une période de 8 semaines pour répondre à un document de consultation qui curieusement n'était accompagné d'aucune évaluation de la Stratégie. Celle-ci sera présentée en vue de la préparation du Conseil européen du 11 février 2010 (section 5). Selon le schéma initial, la nouvelle stratégie devait être adoptée lors du Conseil européen de mars 2010. Nouvelle figure institutionnelle, le Président permanent du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a quelque peu modifié cet agenda mais sur fond de crise et d'attaque spéculative de la Grèce par les marchés financiers, les contours de la nouvelle « Stratégie Europe 2020 » se dévoilent dans une direction qui n'est pas sans soulever nombre de question dans le domaine de la « gouvernance économique » tout en laissant de nombreux « blancs »⁽²⁾. Le Conseil européen de printemps a adopté certains aspects de la Stratégie proposée par la Commission (section 6) dont plusieurs pans doivent encore être précisés (section 7). Au fil des sections, la réaction des acteurs sociaux et celle du Parlement européen donnent également un aperçu de l'accueil que suscite une Stratégie qui se démarque si peu de l'actuelle Stratégie de Lisbonne.

1 La Stratégie de Lisbonne

La Stratégie de Lisbonne, comme nombre de « processus ou stratégies » en cours à l'époque (processus d'Essen dans le domaine de l'emploi suivi de la Stratégie européenne de l'Emploi en 1997, le processus de Cardiff de 1998 pour les réformes structurelles, le processus de Cologne dans le domaine du dialogue macroéconomique), avait été adoptée par le Conseil européen extraordinaire de mars 2000. La présidence portugaise avait proposé en janvier 2000 de définir au niveau européen un nouvel « objectif stratégique » en réponse au « nouveau paradigme en train d'émerger », à savoir la transition vers une « société et une économie de l'innovation et de la connaissance » (Présidence portugaise, 2000)⁽³⁾. Sur cette base, les Etats membres avaient envoyé seuls ou groupés leurs commentaires à la présidence portugaise en préalable au Conseil européen. Le Parlement européen s'était joint à l'exercice ainsi que la Confédération européenne des Syndicats et à l'époque l'UNICE, qui avaient publié un memorandum commun.

Voici dix ans, les quinze Etats membres de l'Union européenne avaient assigné un nouvel objectif stratégique à l'Union européenne, celui de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* » (Conclusions du Conseil européen de mars 2000).

¹ Ce document a initialement été rédigé dans le cadre d'une recherche financée par le SPF Emploi et concertation sociale

² Cf. Opinion Paper n° 2 sur le gouvernement économique.

³ Le Livre blanc de la Commission européenne de 1993 « Croissance, compétitivité et emploi » parlait déjà de la « société de l'informaton ».

1.1 Les trois piliers de la Stratégie de Lisbonne

- * Un pilier économique qui ambitionne de transformer l'économie européenne en une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance;
- * Un pilier social qui doit « moderniser » le « modèle social européen » grâce à l'investissement dans les ressources humaines et à la lutte contre l'exclusion sociale ;
- * Un pilier environnemental, ajouté lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001, attire l'attention sur le fait que la croissance économique doit être dissociée de l'utilisation des ressources naturelles.

Sur le plan de la gouvernance, le Conseil européen de Lisbonne avait souligné que les « grandes orientations de politique économique et les processus de Luxembourg (emploi), de Cardiff (marché des produits) et de Cologne (dialogue macro-économique associant les partenaires sociaux au processus de coordination) fournissent les instruments nécessaires, pour autant qu'ils soient simplifiés et mieux coordonnés entre eux, notamment en faisant participer les autres formations du Conseil à l'élaboration, par le Conseil "Ecofin", des grandes orientations de politique économique ».

Il faut rappeler qu'après l'inscription des grandes orientations des politiques économiques (GOPE) dans le traité de Maastricht en 1992, les procédures de la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) furent coulées dans le traité d'Amsterdam, signé en octobre 1997, et mises en œuvre lors du Conseil européen de Luxembourg en novembre 1997. Il n'était pas nécessaire d'attendre l'entrée en vigueur du traité dans la mesure où l'inscription de ces procédures dans le traité d'Amsterdam ne modifiait pas la répartition des compétences entre les Etats membres et le niveau européen. La coordination des politiques économiques et de l'emploi s'effectue donc par le moyen de recommandations et de lignes directrices fixées au niveau européen tout en laissant la responsabilité principale aux Etats membres.

Le rôle du Parlement européen dans l'adoption des GOPE est faible. En 2000, une résolution du Parlement sur les GOPE demandait la modification du traité (article 99, paragraphe 2, du traité CE) en vue de permettre l'organisation d'un débat et que les GOPE soient arrêtées non pas sur recommandation de la Commission mais bien sur proposition de celle-ci (Parlement européen, 2000). L'on remarquera sur ce point que la situation demeure inchangée après le traité de Lisbonne (article 121 par. 2 du traité sur le Fonctionnement de l'Union, TFUE). Il en va de même pour les lignes directrices pour l'emploi. Comme précédemment, le Parlement est juste consulté (article 148 TFUE).

La « modernisation » du « modèle social européen » proposée par la Stratégie de Lisbonne ambitionne principalement de « réformer » les systèmes sociaux nationaux pour lesquels l'Union ne dispose pas de compétences (pensions, soins de santé) en s'inspirant de la méthode appliquée dans le cadre de la Stratégie européenne de l'Emploi (SEE) après l'expérience acquise dans le cadre du processus d'Essen (Conseil européen de décembre 1994). Le Conseil européen de Lisbonne synthétisera ces approches en définissant la Méthode ouverte de coordination (MOC).

La MOC est basée sur la formulation d'objectifs et d'indicateurs communs, l'élaboration de plans nationaux concrétisant les objectifs, l'évaluation et l'identification des meilleures pratiques. Des indicateurs convenus d'un commun accord permettent aux Etats membres de se comparer les uns aux autres et tirer les enseignements des « meilleures pratiques » en vue d'assurer une plus grande convergence des politiques nationales au regard des principaux objectifs de l'Union. La Stratégie de Lisbonne porte donc sur la mise en œuvre au niveau national de politiques décidées au niveau européen.

Selon ses promoteurs, la MOC est présentée comme un moyen de contrebalancer la dimension économique de l'action de l'Union en faveur du social. Elle est citée en exemple d'un nouveau mode d'élaboration des politiques de l'Union s'inscrivant dans le cadre du système de la gouvernance multi-niveau de l'Union. Elle permettrait de dépasser la vieille méthode communautaire « démodée » bien que celle-ci sera appliquée avec succès dans les autres domaines de la Stratégie de Lisbonne avec les réticences que l'on sait dans le cas de la directive sur les services dans le marché intérieur, l'une des pièces législatives phare de la Stratégie de Lisbonne.

Dans le domaine social, le processus d'inclusion sociale et la MOC sur les pensions adéquates et viables ont été mis en place en réponse à la demande du Conseil européen de Lisbonne visant à ce que l'Union agisse « pour donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté » (point 32 des conclusions) et pour faire en sorte que les régimes de retraite soient adéquats et viables dans l'avenir (point 31). Par la suite, le Conseil européen a souhaité étendre ces travaux à l'avenir des soins de santé et des soins de longue durée ⁽⁴⁾.

Mais l'action de l'Union européenne dans des domaines pour lesquels celle-ci a des compétences n'est pas sans incidence dans les domaines restant en théorie du ressort des Etats membres. C'est le cas de la directive sur les fonds de pensions de 2003 ⁽⁵⁾ et du pacte de stabilité et de croissance dont la révision en 2005 permet de prendre en considération les dépenses liées aux « réformes structurelles », telle la mise en place d'un système à piliers multiples dans le domaine des retraites ⁽⁶⁾.

Enfin sur le plan de l'effectivité, les réformes inspirées par la Stratégie de Lisbonne sont souvent impopulaires mais confèrent au pays qui a « le courage » de les mener à bien une bonne « note » dans la classe européenne. Ainsi, dans un tableau de bord de l'année 2004, l'Allemagne dont le gouvernement, formé d'une coalition entre les sociaux démocrates et les Verts, a adopté en 2003 des réformes anti-sociales, l'Agenda 2010, « mérite un crédit particulier » ⁽⁷⁾.

2 La révision de la Stratégie et la « MOC sociale »

En 2004, le Conseil européen a lancé un processus de révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne. Selon les travaux d'un groupe d'experts présidé par le Néerlandais Wim Kok, les résultats étaient qualifiés de décevants et attribuables aux nombres trop importants d'objectifs ⁽⁸⁾. Suivant les recommandations de la Commission, le Conseil européen de mars 2005 décide de concentrer l'action de l'Union autour de deux objectifs : la croissance et l'emploi. Depuis, on désigne la stratégie de Lisbonne « révisée » comme la « Stratégie

⁴ Le Conseil européen de Nice (décembre 2000) lance la MOC inclusion. Le Conseil européen de Stockholm (mars 2001) lance la MOC pensions. En juin 2001, le Conseil européen de Stockholm inclut la réforme des systèmes de sécurité sociale comme l'un des moyens de contribuer à la qualité des dépenses publiques. Le Conseil d'octobre 2004 a approuvé le lancement d'une MOC dans le domaine des soins de santé.

⁵ Directive 2003/41/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 juin 2003 concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle.

⁶ Le pacte révisé permet la prise en compte de « réformes structurelles » dans le domaine des retraites dans le considérant 8 du Pacte révisé volet sur les déficits excessifs, Règlement (CE) n° 1056/2005 du Conseil du 27 juin 2005 modifiant le règlement (CE) n° 1467/97 visant à accélérer et à clarifier la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs, JO L 174 du 7.7.2005 et le considérant 8 du Pacte révisé volet sur l'accélération et la clarification de la procédure concernant les déficits excessifs, Règlement (CE) n° 1055/2005 du Conseil du 27 juin 2005 modifiant le règlement (CE) n° 1466/97 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques, Journal officiel n° L 174 du 07/07/2005.

⁷ "The Lisbon Scorecard IV: The status of economic reform in the enlarging EU", Centre for European Reform, March 2004, p. 2. http://www.cer.org.uk/pdf/wp505_lisbon_iv.pdf

⁸ « Relever le défi. La Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi », Rapport du Groupe de haut niveau présidé par Wim Kok, Novembre 2004.

pour la croissance et pour l'emploi ». La Commission européenne a présenté, en juillet 2005, le premier « programme communautaire de Lisbonne » identifiant les objectifs et listant une série d'action et complétant les plans d'action nationaux des Etats membres. Sur le plan de la gouvernance, la révision de la Stratégie de Lisbonne a créé les lignes directrices intégrées (LDI) pour la croissance et l'emploi. Les grandes orientations des politiques économiques et les lignes directrices pour l'emploi sont déclinées en 24 objectifs intermédiaires sur une durée de trois ans en vue d'atteindre les objectifs ou cibles de la Stratégie. La Stratégie repose sur un volet national (les programmes nationaux de réforme, PNR) et un volet communautaire (le programme communautaire de Lisbonne).

Parallèlement, les « MOC sociales » ont été rationalisées. En fait, dès mai 2003, la Commission avait proposé de « rationaliser » les travaux consacrés à l'inclusion et aux pensions, en même temps que ceux qui étaient prévus dans le domaine des soins de santé et des soins de longue durée, pour en faire un processus intégré (Commission européenne, 2003). Elle y annonçait son intention de mieux synchroniser le processus de protection sociale avec les grandes orientations des politiques économiques et des lignes directrices pour l'emploi. En décembre 2005, elle avait proposé « un nouveau cadre pour la coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale dans l'Union européenne ». Ce texte intégrait également le démarrage des travaux consacrés aux soins de santé et aux soins de longue durée. C'est ainsi qu'est née la « MOC sociale ».

Au cours des dix années écoulées depuis l'adoption de la Stratégie de Lisbonne, différents agendas sociaux ont été adoptés (2000-2005 ; 2006-2008, 2005-2010). Simultanément à la présentation de son « agenda social renouvelé », la Commission européenne avait proposé début juillet 2008, le renforcement de la MOC en matière de protection et d'inclusion sociale (Commission européenne, 2008).

2.1 Position du Parlement européen à l'égard de la MOC

L'on remarquera que le Parlement européen avait envoyé deux messages contradictoires. De manière générale, le manque d'appétit pour la MOC de la part du PE avait déjà été exprimé dans la résolution sur la Stratégie de Lisbonne de mars 2009. L'attitude du Parlement est compréhensible étant donné, on l'a dit, que celui-ci n'a qu'un droit de consultation dans le cadre des lignes directrices pour l'emploi, les autres domaines de la stratégie relevant des compétences nationales, à l'exception de l'environnement. Dans sa résolution de mars 2009, le Parlement considérait que la MOC avait montré ses limites face aux nouveaux défis internes et externes (Parlement européen, 2009a). Il insistait pour que l'après-stratégie de Lisbonne repose sur une politique plus volontariste, plus globale (actualisation des politiques communes existantes telles par exemple la politique commerciale, le marché intérieur et l'Union économique et monétaire et sur de nouvelles politiques extérieures communes telles l'énergie, le climat, le développement, les migrations, etc) (paragraphe 55).

Par la suite, la résolution du PE sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail fut soutenue par les principaux groupes PSE, ALDE et Verts-ALE par 256 votes pour, 19 contre et 129 abstentions (Parlement européen, 2009b). 120 députés du PPE-DE s'abstiendront. A l'époque, cela confirmait les réticences vis-à-vis de la MOC de la part du parti populaire européen (PPE) qui s'étaient déjà manifestées lors des travaux de la Convention européenne (Convention européenne, 2003).

Les propositions du Parlement européen sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail

Dans sa résolution, le Parlement européen avait questionné la participation au marché du travail en tant que condition sine qua non pour avoir droit à un revenu minimum et à des services sociaux de qualité. Selon le PE, un revenu minimum et l'accès à des services sociaux de qualité sont des conditions préalables indispensables pour une intégration au sein du marché du travail. S'agissant d'un salaire minimum, il suggérait que les États membres examinent activement une politique de salaire minimum afin de s'attaquer au problème du nombre croissant de "travailleurs pauvres" et de faire du travail une perspective viable pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. Sur les services publics, le PE considérait « qu'il est nécessaire d'élaborer un plan d'action visant à établir une directive-cadre de l'Union européenne sur les services d'intérêt général afin de garantir ces obligations ».

S'agissant de la MOC, le PE demandait une feuille de route sur la mise en œuvre des stratégies d'inclusion active notamment à l'échelon local, régional et national». Il soutenait l'initiative de la Commission d'associer les autorités locales au contrôle de la mise en œuvre des stratégies d'inclusion active en finançant, dans le cadre du programme Progress, un réseau d'observatoires des autorités locales sur l'inclusion active. Ces Observatoires auraient un rôle de premier plan dans le processus politique à venir grâce aux programmes nationaux de réforme de la stratégie de Lisbonne révisée et en particulier à la stratégie européenne pour l'emploi. Le PE demandait de fixer des objectifs de réduction de la pauvreté : pauvreté en général, mais aussi pauvreté des enfants (réduction de 50 % d'ici 2012) et travailleurs pauvres et de mettre un terme au problème des sans-abris à l'horizon 2015.

3 La préparation de l'après Lisbonne

3.1 Conseil européen

En mars 2008, le Conseil européen a lancé la réflexion sur l'après Lisbonne. Il s'agissait d'une réponse à une demande française qui se préparait à présider le Conseil au cours du second trimestre de l'année 2008. Cette présidence sera marquée par l'organisation du premier Sommet des dirigeants de la zone euro en réponse à la crise financière. Les conclusions du Conseil européen de décembre 2008 appellent à investir dans l'avenir dans le cadre du développement européen de l'Espace de la recherche et de la réflexion sur la Stratégie de Lisbonne au-delà de 2010.

En mars 2009 après la crise, le Conseil européen considère que la Stratégie demeure valable (Conseil européen, 2009). Il faut poursuivre et accélérer « *les réformes structurelles, qui renforceront la crédibilité et l'impact des mesures de relance. Les mesures à court terme prises par l'UE et les États membres seront d'autant plus efficaces qu'elles iront dans le sens des objectifs à moyen et à long terme que prévoit cette stratégie* » (point 14). Le Conseil européen attend les propositions de la Commission pour l'après-2010 « dans le courant du deuxième semestre ».

Sur le plan social, le Conseil européen considère alors que « *le sommet sur l'emploi prévu en mai 2009 permettra de procéder à un échange d'expériences afin de déterminer dans quelles proportions les mesures de relance prises sont parvenues à soutenir l'emploi. En particulier, des sujets tels que le maintien des niveaux d'emploi par la flexicurité et la mobilité, l'amélioration des compétences et l'anticipation des besoins du marché du travail, en vue de définir des orientations concrètes, seront examinés lors de ce sommet, qui offrira en outre la possibilité de se pencher sur la manière de renforcer et de restructurer le marché du travail afin de le préparer pour l'avenir.* » (point 20).

Organisée en mai 2009 à Prague, cette réunion se déroulera au niveau de la Troïka des chefs d'Etats et de gouvernement en l'absence cependant du Premier Ministre espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero. Plusieurs Chefs de gouvernement considèrent alors qu'un Conseil européen spécial adresserait un mauvais signal étant donnée la faiblesse des compétences de l'Union dans le domaine de l'emploi.

3.2 La remise en cause du renouvellement automatique de la Stratégie : question parlementaire européenne

Une question parlementaire viendra gripper un processus s'apparentant au renouvellement presque automatique de la Stratégie. La question mettait en évidence le fait qu'arrivée à échéance, la Stratégie de Lisbonne n'avait pas atteint tous ses objectifs et demandait si la Commission entendait poursuivre la même voie en proposant « une Stratégie de Lisbonne-bis » pour la période post 2010 ⁽⁹⁾. Dans l'affirmative, elle demandait comment la Stratégie serait préparée et si les partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile y seraient associés. En réponse, la Commission avait annoncé son intention de procéder à une consultation de la société civile dans le courant du mois de septembre 2009 ⁽¹⁰⁾. Selon les déclarations de fonctionnaires de la Commission, il devait s'agir principalement de définir une nouvelle justification à la poursuite des réformes en cours, la consultation des partenaires sociaux et des parties prenantes devant conduire à une meilleure « appropriation » de la Stratégie ⁽¹¹⁾.

3.3 Création de la Spring Alliance

Au niveau de la société civile, la création de la *Spring Alliance* peut être vue comme la volonté d'une coalition de quatre acteurs de la société civile organisés au niveau européen de changer le paradigme de compétitivité et de croissance de l'Union européenne. A cette fin, les membres de la Spring Alliance - le Bureau européen de l'environnement (BEE), la Confédération européenne des syndicats (CES), la Plateforme sociale et Concord (la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement économiques) rédigent un Manifeste qui « met les gens et la planète d'abord » au cœur de l'action de l'Union (Spring Alliance, 2009).

Selon l'approche de la *Spring Alliance*, l'économie n'est plus considérée comme un objectif mais comme un moyen au service des personnes et de la planète. Cinq objectifs sont proposés : 1) préserver et restaurer les écosystèmes, 2) bâtir des sociétés équitables ; 3) promouvoir des emplois verts et de qualité ; 4) assumer la responsabilité de l'UE dans le monde ; 5) renforcer la démocratie. Ces objectifs sont déclinés en 17 propositions.

La première de celle-ci consiste en la mise en place d'une nouvelle stratégie économique en raison de la faillite du « modèle de croissance néolibérale et de la stratégie de compétitivité de l'UE qui n'ont pas généré suffisamment d'emplois de qualité, d'égalité, de prospérité ou de durabilité ».

Dans le domaine social, la septième proposition est consacrée à la réduction des inégalités et de la pauvreté. Elle s'inspire de celles du Parlement européen formulées en mai 2009 (Cf. supra), de la Plate-forme sociale et du réseau européen anti pauvreté (EAPN selon l'acronyme anglais), même si dans le cas de dernier les positions nationales divergent

⁹ Question de Mariane Thyssen (PPE-DE, B), 13 mai 2009.

¹⁰ Réponse du Président Barroso à la question posée en mai 2009 par Mariane Thyssen (PPE-DE, B) sur le prolongement de la Stratégie de Lisbonne, 27 août 2009, Doc PE 3697/09.

¹¹ "EU official: New narrative needed for Lisbon Agenda", Euractiv, 24 June 2009.

<http://www.euractiv.com/en/priorities/eu-official-new-narrative-needed-lisbon-agenda/article-183431>

parfois sensiblement de la position européenne ⁽¹²⁾. Parmi les demandes de la huitième priorité, consacrée à « l'accès universel aux services publics », figurent une directive-cadre sur les services d'intérêt général et une évaluation pouvant conduire si nécessaire à la révision des règles en matière d'aides d'Etat.

4 La consultation de la Commission UE 2020

La consultation ne fut finalement lancée que fin novembre 2009. Les « parties prenantes » avaient jusqu'au 15 janvier pour envoyer leur contribution à la Commission. Ce timing serré fut dénoncé anticipativement par la Plate-forme des ONG sociales qui avait demandé le report de l'adoption de la nouvelle stratégie au second semestre de l'année 2010 sous présidence belge. Le groupe des Verts/ALE et celui des Socialistes et des Démocrates (S&D) du Parlement européen avaient par ailleurs aussi émis des doutes sur le calendrier proposé. Le nouveau « trio présidentiel » (Espagne, Belgique, Hongrie) n'était pas clair. Mais selon la présidence espagnole, il apparaissait que « *le débat sur la « Stratégie 2020 » débutera au sein du Conseil le 11 février (...) et sera suivi d'un débat structuré lors du sommet du printemps* » de mars 2010 ⁽¹³⁾.

Dans son document de consultation, la Commission considère que « *la sortie de la crise doit être le point d'entrée dans une économie sociale de marché durable, une économie plus verte et plus intelligente, dans laquelle notre prospérité sera le résultat de nos capacités d'innovation et d'une meilleure utilisation de nos ressources et où la connaissance sera un élément clé* » (Commission européenne, 2009a). L'actuelle stratégie de Lisbonne, qu'elle désigne comme une « Stratégie de réforme de l'UE » pour la décennie écoulée, a aidé l'UE à résister à la crise récente. Selon la Commission, la future Stratégie s'appuiera sur ses réalisations, tel que le partenariat pour la croissance et l'emploi, et sur son actualisation afin de relever de nouveaux défis. Elle se base également sur les avantages tirés de la réponse coordonnée apportée à la crise par le plan européen de relance économique.

Le document de consultation de la Commission européenne ne tire pas les leçons de la crise pour ce qui concerne le rôle d'amortisseur des systèmes de protection sociale ni du rôle des pouvoirs publics.

¹² EAPN Response to the consultation on the Future « EU 2020 » Strategy, 16 December 2010. <http://www.eapn.eu/images/docs/eapn%20response%20to%20the%20eu2020%20consultation.pdf> les autres contributions de différents EAPN nationaux (Belgique, Espagne, France (aucune référence à la MOC), Irlande, Royaume-Uni) étant disponibles à http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/eu2020/contrib_organ_en.htm

¹³ Conférence de presse de MM. Zapatero, Van Rompuy et Barroso, lancement de la Présidence espagnole, 8 janvier 2010.

Les trois priorités de la Commission

(1) **Créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance.** « La cohésion sociale et les opportunités seront renforcées dans un monde où l'innovation fait la différence à la fois dans les produits et dans les processus, en exploitant tout le potentiel de l'éducation, de la recherche et de l'économie numérique »;

(2) **Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous.** « L'acquisition de nouvelles compétences, qui renforce la créativité et l'innovation, le développement de l'esprit d'entreprise et une transition en douceur entre différents emplois seront des éléments cruciaux dans un monde qui offrira davantage d'emplois en échange d'une plus grande capacité d'adaptation ». A noter l'importance particulière du travail indépendant. Selon la Commission, « l'activité non salariée doit devenir une véritable option pour les personnes qui ont récemment perdu leur emploi. Pour cela, il faudra toutefois supprimer les éléments dissuasifs tels que l'inégalité de traitement des indépendants dans la plupart des systèmes de sécurité sociale ainsi que les obstacles à l'établissement des travailleurs dans d'autres États membres en raison du manque de transférabilité des droits sociaux et des droits à pension ».

(3) **Créer une économie compétitive, connectée et plus verte.** « L'UE devrait être plus concurrentielle et accroître sa productivité en consommant moins de ressources et d'énergie non renouvelables et de manière plus efficace dans un monde où leurs prix sont élevés et où la concurrence s'intensifie pour les obtenir. Cela stimulera la croissance et nous aidera à atteindre nos objectifs environnementaux. Tous les secteurs économiques, de l'industrie manufacturière traditionnelle aux jeunes entreprises actives dans le domaine des hautes technologies, en cueilleront les fruits. La modernisation et l'interconnexion des infrastructures, la réduction des charges administratives et l'accélération de la pénétration sur le marché des innovations contribueront également à cet objectif ».

4.1 Vers le Conseil européen informel du 11 février 2010

Depuis le 1^{er} décembre 2009 et l'application du traité de Lisbonne, l'Union est dotée d'un Président stable du Conseil européen, transformé en institution de l'Union. Après sa prise en fonction en décembre 2009, Herman Van Rompuy, avait identifié l'économie comme le grand thème de son mandat ⁽¹⁴⁾. En début d'année, il avait précisé sa pensée en définissant l'économie et le changement climatique comme les deux thèmes principaux de l'Union auxquels s'était ajouté la réponse européenne à Haïti. S'agissant de la future Stratégie et de son planning, le Conseil européen informel du 11 février devait selon lui consister en un premier échange, suivi d'une analyse plus approfondie sur la base d'une proposition de la Commission lors du Conseil européen de printemps, le but étant d'adopter la nouvelle stratégie en juin 2010 ⁽¹⁵⁾.

4.2 Evaluation de la Stratégie de Lisbonne par la Commission européenne

La Commission européenne n'avait procédé à aucune analyse de la Stratégie de Lisbonne avant le lancement de la consultation de l'automne 2009. Présenté avant le Conseil européen informel de février, le document de la Commission identifie les « points forts » de la Stratégie afin de les intégrer dans la stratégie UE 2020 (Commission européenne, 2010a). Elle publie également à cette occasion un aperçu des résultats de la consultation (Cf. infra).

¹⁴ Déclaration de Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen, suite au dîner des Chefs d'Etat ou de gouvernement du 10 décembre 2009.

¹⁵ Remarks by Herman VAN ROMPUY, President of the European Council prior to the meeting with Ms Angela MERKEL, Chancellor of Germany, 14 January 2010.

Principaux constats de la Commission européenne :

La Stratégie de Lisbonne a contribué à la formation d'un consensus sur le programme de réformes dont l'UE a besoin mais le décalage entre les engagements et les actions n'a pas été comblé. Elle a été marquée par quelques échecs. Son objectif de promouvoir une plus grande « intégration politique » au niveau des sphères macroéconomique, microéconomique (y compris de l'environnement) et de l'emploi est considéré comme un échec partiel. De même, l'importance de l'interdépendance dans une économie intégrée, particulièrement dans la zone euro, n'a pas été suffisamment reconnue et les structures de gouvernance sont jugées faibles, notamment en raison d'un manque de coordination. Enfin, la dimension extérieure aurait dû être plus forte.

Evaluation des réformes macro-économiques par la Commission européenne

Dans le domaine macroéconomique, l'annexe rappelle les principes de base : maintenir des finances publiques équilibrées et soutenables est une obligation du traité avec une coordination des politiques budgétaires par le pacte de Stabilité et de croissance, traduite dans les lignes directrices intégrées.

L'évaluation défend la poursuite des réformes selon les trois axes de la stratégie définie à Stockholm en 2001 en vue de la soutenabilité des finances publiques ⁽¹⁶⁾. Elle « prévoit (i) une réduction du déficit et de la dette, (ii) des augmentations des taux d'emploi et (iii) des réformes des systèmes de sécurité sociale. Elle a montré son utilité et reste d'application ». Mais selon l'analyse de la Commission sur la viabilité des finances publiques de 2009 dans le contexte de la relance économique, la crise appelle à « l'urgence de sa mise en œuvre ». Celle-ci fut confirmée en 2009 (Commission européenne, 2009b). Cela implique que « [a]lors qu'avant la crise, les trois axes de la stratégie étaient des options entre lesquelles les pays pouvaient opérer un choix, chacun de ces volets est désormais indispensable pour la plupart des pays de l'UE ». Selon la Commission, le maintien de la progression des salaires conformément à la productivité et l'amélioration des motivations à travailler contribuent à la stabilité macro-économique et à la croissance, et était l'un des objectifs centraux de la Stratégie de Lisbonne. La modération des salaires a en grande partie prévalu dans la plupart des pays, soutenant un environnement d'inflation basse et la croissance de l'emploi. Cependant, dans plusieurs États membres les salaires ont systématiquement dépassé la croissance de productivité, ce qui a conduit à une perte stable dans la compétitivité.

4.3 Publication des résultats de la consultation par la Commission européenne

La Commission a également publié un résumé des contributions (1500 contributions) (Commission européenne, 2010b). Il faut signaler qu'à la différence d'autres consultations, ces contributions n'avaient pas été publiées selon leur ordre d'arrivée sur le site web de la Commission européenne. Elles ne seront publiées qu'après la publication de la Stratégie (mars 2010).

En réaction à cette publication, la Plate-forme sociale a dénoncé ce que l'on peut décrire comme l'instrumentalisation de la position des ONG sociales. Elle se déclare loin d'apporter un « *large support aux priorités de la Commission* » ainsi que le déclare le document de la Commission (Plate-forme sociale, 2010a). En raison de la faiblesse voire de l'absence de dimension sociale, la Plate-forme sociale considère au contraire que le document de consultation représente un pas en arrière pour la cohésion et l'inclusion sociale en Europe.

¹⁶ Rapport de la Commission et du Conseil Ecofin « La contribution des finances publiques à la croissance et à l'emploi : améliorer la qualité et la viabilité » 12 mars 2001 p. 14 et 15.

Etats membres

On retiendra le résumé des contributions des Etats membres, assimilés aux parties prenantes. On ne s'en étonnera pas dans la mesure où lors de l'élaboration de la Stratégie de Lisbonne en 2000, les contributions des Etats membres et du Parlement européen avaient été envoyées au Conseil. Selon la Commission, les Etats membres appuient les thématiques prioritaires du document de consultation (plus de connaissance, sociétés inclusives et plus vertes, économie compétitive) et plusieurs demandent un renforcement de la dimension sociale, la mise en lien de la Stratégie UE 2020 avec d'autres stratégies (stratégie du développement durable, agenda social, politique de cohésion, énergie et changement climatique) ainsi que le renforcement du marché intérieur et une meilleure stabilité financière et macroéconomique. Ils demandent également une amélioration de la gouvernance. Plusieurs se prononcent en faveur du renforcement de la coordination des politiques économiques et d'arrangements plus contraignants. La majorité des Etats membres est d'accord sur un nombre limité d'objectifs traduits en objectifs nationaux.

Le document fait aussi état d'un fort soutien pour conférer au Conseil européen un rôle moteur tant pour piloter la nouvelle stratégie que pour guider le travail des autres formations du Conseil. Selon le document publié ultérieurement, quelques Etats membres mentionnent la méthode ouverte de coordination comme instrument utile mais pensent qu'elle devrait être améliorée et renforcée (la « Cambridge review » permettant une revue par les pairs des politiques de l'emploi, est citée [NDLR par la France] comme exemple positif » (Commission européenne, 2010c).

Parties prenantes

Parmi les réactions des parties prenantes, on notera, le peu de cas qu'il est fait de la position de la CES (quelques lignes faisant écho de la dénonciation du caractère « trop libéral de l'approche » et demandant un « profil social » à la nouvelle stratégie par le développement d'un « programme social » basé sur des politiques de la demande et rappelant le soutien de la CES à une « croissance verte et intelligente ». Les demandes de Business Europe et de l'UEAPME sont synthétisées en deux paragraphes appelant à de futurs développements du marché intérieurs et davantage de réformes structurelles pour assurer la croissance, les emplois et la soutenabilité des finances publiques et davantage de flexicurité. La contribution du Centre des entreprises à participation publique (CEEP, 2010) n'est pas mentionnée. Celui-ci déplore l'absence de mention des services publics et des services d'intérêt général et leur contribution à la création d'emplois, la croissance et le bien-être.

A noter qu'aucune référence n'apparaît à la contribution de la Spring Alliance alors que le Président de la Commission européenne l'avait invitée à participer à la consultation ⁽¹⁷⁾. Il faut préciser que le Manifeste était soutenu par des organisations issues de l'ensemble de la société civile et au-delà, dont notamment les mouvements issus du commerce équitable, les militants anti-pauvreté et santé publique, les organisations de consommateurs et des représentants du monde de la recherche. Pas moins de 34 organisations, y compris le réseau européen de lutte contre la pauvreté EAPN avaient signé le Manifeste. Plusieurs de ces organisations l'avaient par ailleurs cité dans leur réponse à la consultation de la Commission (11 sur 32, une quinzaine n'ayant pas participé à la consultation).

¹⁷ Discours du Président Barroso du 28 septembre 2009 : "A new era of Co-operation in progress in the next 5 years"

Acteurs économiques

Enfin, indépendamment de l'évaluation de la Commission européenne, l'on retiendra parmi les acteurs économiques la position de la « European Federation for Retirement Provision » (EFRP). Celle-ci représente les différentes associations nationales de fonds de pensions et institutions similaires pour les pensions complémentaires (supplementary/occupational pension provisions) (EFRP, 2010a). La EFRP suggère que la Commission enquête sur la manière dont le pacte de stabilité et de croissance (révisé dans un sens permettant de tenir compte des réformes structurelles) contribue à la réforme des pensions (EFRP, 2010a). Dans un document précédent, l'EFRP avait exprimé son soutien à la MOC dans le domaine de la protection et de l'inclusion sociale et demandé à la Commission de publier un livre vert sur les pensions complémentaires financées par l'employeur (work place pensions) (EFRP, 2010b).

Il n'est pas sans intérêt de mentionner ici la position de la Table ronde des industriels européens (selon l'acronyme anglais, ERT European Round Table of Industrialists). Elle a publié un document détaillé intitulé "Vision pour une Europe compétitive en 2025" qui considère que « *l'Europe peut continuer à progresser en renforçant la contribution de son économie de libre marché au bien-être sociétal* » (ERT, 2010). Elle encourage les gouvernements à réduire les dépenses publiques dans un certain nombre de domaines. Des réformes urgentes sont nécessaires, la ERT demande une évaluation des systèmes des retraites publics en vue de leur restructuration et des changements aux systèmes de protection sociale de manière à rendre les patients plus responsables des coûts des soins de santé. La ERT soutient le libre échange et appelle à l'achèvement du marché intérieur, à la réduction des droits de douane en vue de stimuler le commerce international, et appelle à une résistance contre le protectionnisme et la démondialisation

5. Le Conseil européen informel du 11 février 2010

En préalable au Conseil européen du 11 février, Herman Van Rompuy, le Président du Conseil européen avait défini une stratégie en sept étapes ⁽¹⁸⁾. Il soutenait notamment la réduction du nombre de lignes directrices et proposait de fixer cinq cibles pour lesquelles il formulait quatre propositions : dépenses en R&D, taux de participation aux marchés du travail ; taux d'éducation tertiaire et réduction de la pauvreté. Il suggérait aussi d'assurer une surveillance budgétaire (pacte de stabilité et de croissance) et du plan Europe 2020 en parallèle. Dans une lettre aux dirigeants européens, H. Van Rompuy écrit que seul le Conseil européen est capable de soutenir une Stratégie européenne pour plus de croissance et d'emplois. Il est à noter que le Président Barroso pense qu'« *EUROPE 2020 doit être la manifestation concrète de la politique économique européenne et jeter ainsi les bases d'une véritable gouvernance économique de l'Europe* » ⁽¹⁹⁾. Dans sa présentation du 11 février, la lutte contre la pauvreté figure également parmi les priorités du Président de la Commission européenne. Dans un document séparé, le Président Barroso précise : « [p]our construire une société plus solidaire, nous devons lutter contre la pauvreté, notamment grâce une *coopération renforcée* entre les niveaux européen et nationaux » ⁽²⁰⁾.

¹⁸ "Seven steps to deliver on the European Strategy for Growth and Jobs", 8 February 2010. <http://www.euractiv.com/en/priorities/brussels-readies-plans-eu-economic-governance-news-283016>

¹⁹ Europe 2020 Stratégie pour une croissance et des emplois durables, vision du Président de la Commission européenne, 11 février 2010, p. 5

²⁰ Contribution du président de la Commission européenne en vue de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement du 11 février 2010, page 3.

5.1 La position des syndicats

Le 4 février 2010 une rencontre a été organisée entre Herman Van Rompuy et le mouvement syndical européen représenté par la direction de la CES et les dirigeants de la troïka syndicale (les syndicats espagnols, belges et hongrois). Selon un communiqué, la voie de la nouvelle stratégie est déséquilibrée : « *Plus encore que la stratégie de Lisbonne, la nouvelle stratégie mise en place dans la perspective de 2020 (UE 2020) menace d'entraîner un déséquilibre, en se focalisant unilatéralement sur la compétitivité, la flexibilisation et la dérégulation (la « better regulation ») et sur l'activation des chômeurs, en particulier des seniors* ».

La veille du Conseil européen de printemps, la CES considère qu'il faut se concentrer sur 2010 plutôt que sur 2020 (CES, 2010a). Selon l'organisation syndicale européenne, les stratégies de sortie de crise sont prématurées. La CES demande aux Présidents du Conseil européen, de la Commission, de la Banque centrale, de la Présidence espagnole de l'Union européenne et de l'Eurogroupe « d'envisager d'urgence l'émission d'euro-obligations « pour alléger quelque peu le fardeau pesant actuellement sur les Etats membres ».

5.2 L'émergence de la question du gouvernement économique

L'enjeu du Sommet du 11 février fut cependant moins la Stratégie UE 2020 que la volonté des Etats membres de la zone euro de lancer un message politique sur la stabilité de la zone euro après que les attaques spéculatives des marchés financiers contre la Grèce. A la suite de cette réunion du Conseil européen du 11 février, la « gouvernance économique » de la zone euro revient donc en force à l'ordre du jour de l'agenda européen avec l'idée d'imposer des sanctions aux Etats qui ne respecteraient pas les règles européennes non pas dans la mise en œuvre de la Stratégie UE 2020 mais bien dans le cadre de la discipline budgétaire. L'analyse de la Présidence espagnole témoigne du fait que la future Stratégie sera recentrée sur ce que la Présidence espagnole qualifie de « gouvernement économique » ⁽²¹⁾.

²¹ Communiqué de la Présidence espagnole : « Le sommet extraordinaire de Bruxelles illustre le besoin d'un gouvernement économique européen, d'après le président actuel de l'UE », 11 février 2010.

6. Proposition de la Commission européenne

Le 3 mars, la Stratégie UE 2020 est présentée par la Commission comme « une vision de l'économie sociale de marché » reposant sur trois « secteurs prioritaires » (Commission européenne, 2010d). En réalité, rien de bien nouveau si ce n'est la fixation d'une cible pour la réduction de la pauvreté (Cf. tableau).

Lisbonne (2000-2010)	UE 2020 propositions de la Commission
Trois piliers	Trois « secteurs » prioritaires
<p>Nouvel objectif à l'Union européenne « <i>devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale</i> ».</p> <ul style="list-style-type: none"> * Un pilier économique qui ambitionne de transformer l'économie européenne en une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance; * Un pilier social qui doit « moderniser » le « modèle social européen » grâce à l'investissement dans les ressources humaines et à la lutte contre l'exclusion sociale; * Un pilier environnemental, ajouté lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001, attire l'attention sur le fait que la croissance économique doit être dissociée de l'utilisation des ressources naturelles. 	<p>Stratégie UE 2020 comme « vision de l'économie sociale de marché européenne » au XXIème siècle</p> <ul style="list-style-type: none"> * une économie fondée sur la connaissance et l'innovation (croissance intelligente); * une économie sobre en carbone, économe en ressources et compétitive (croissance durable); * une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale (croissance inclusive).
Objectifs (évolutifs)	5 Objectifs
<p>*Un taux d'emploi global de 70 % d'ici 2010. Un taux d'emploi de plus de 60 % chez les femmes, un taux d'emploi de 50 % chez les travailleurs seniors. Le taux d'emploi global et le taux d'emploi des femmes doivent atteindre respectivement 67 % et 57 % en 2005 ; le taux d'emploi des travailleurs âgés doit atteindre 50 % d'ici 2010 (Conseil européen de Stockholm de mars 2001).</p> <p>* 3 % du PIB devraient être investis dans la recherche (Conseil européen de Barcelone 2002). Ce Conseil européen propose également de « chercher » à augmenter de cinq ans l'âge de départ à la retraite d'ici 2010</p> <p>* taux d'abandon d'études inférieur à 10% (Conseil européen de mars 2006)</p> <p>* Donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté</p> <p>Hypothèse de croissance : une croissance économique annuelle d'environ 3 %.</p>	<p>* 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi;</p> <p>* 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D;</p> <p>* ramener le taux d'abandon scolaire au-dessous de la barre des 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un titre ou un diplôme;</p> <p>* réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté (réduire de 25 % le nombre de ces personnes).</p> <p>* les objectifs dits «20/20/20» en matière de climat et d'énergie doivent être atteints (déjà adopté précédemment);</p> <p>NB Pas de suite donnée à la réflexion sur de nouveaux indicateurs au-delà du PIB</p>

Selon la Commission européenne, « *Europe 2020 offre un aperçu de ce que sera l'économie sociale de marché au XXIème siècle* ».

La stratégie Europe 2020 est déclinée en sept initiatives phares dont la mise en oeuvre est une priorité commune en fonction de mesures qui devront être prises à tous les niveaux: organisations européennes, États membres et autorités locales et régionales. Ces initiatives sont : 1) «Une Union de l'innovation», 2) «Jeunesse en mouvement», 3) «Une stratégie numérique pour l'Europe», 4) «Une Europe économe en ressources», 5) «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation», 6) «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», et 7) «Une plateforme européenne contre la pauvreté».

Au titre de l'initiative : « Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», des propositions législatives seront présentées (détachement des travailleurs et directive temps de travail) et nouvelle approche en matière de flexicurité sera proposée même si depuis la crise dans plusieurs pays l'approche consistant à mieux répartir le temps de travail a montré ses bienfaits.

La « plateforme européenne contre la pauvreté »

Au niveau européen, il s'agira de « faire évoluer la méthode ouverte de coordination en matière d'exclusion et de protection sociales vers une plateforme de coopération, de révision par les pairs et d'échange de bonnes pratiques, et vers un instrument visant à stimuler l'engagement des acteurs publics et privés, et d'adopter des mesures concrètes, y compris grâce à un soutien ciblé des Fonds structurels, notamment du FSE ». Des programmes d'innovation sociale seront élaborés à destination des populations les plus vulnérables, avec le soutien du FSE. La pertinence et la viabilité des systèmes de protection sociale et de retraite seront évalués et des solutions seront recherchées pour améliorer l'accès aux systèmes de soins de santé.

Au niveau national, il s'agira de promouvoir la responsabilité collective et individuelle partagée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; de créer et d'appliquer des mesures répondant aux particularités des groupes à risque (familles monoparentales, femmes âgées, minorités, Roms, personnes handicapées et sans abris); de mobiliser pleinement leurs systèmes de sécurité sociale et de retraite afin de garantir une aide au revenu et un accès aux soins de santé adéquats.

La troisième partie du document est consacrée au marché intérieur dont les développements seront précisés dans le futur Rapport Monti, l'ancien commissaire européen de la concurrence auquel le Président Barroso a demandé un rapport.

Dans la quatrième partie du document, consacrée à la sortie de la crise, la Commission considère que les mesures apportées par les États membres, « *étaient et demeurent justifiées mais qu'elle ne peuvent avoir un caractère permanent* ». Selon elle, « *l'assainissement budgétaire et la viabilité financière à long terme devront aller de pair avec d'importantes réformes structurelles, notamment dans les domaines des retraites, des soins de santé et des systèmes de protection sociale et d'éducation. Les administrations publiques devraient y voir une occasion d'améliorer l'efficacité et la qualité des services. Les politiques de passation des marchés publics doivent garantir l'utilisation optimale des fonds publics et les marchés publics doivent rester ouverts à l'ensemble de l'Union* » ⁽²²⁾.

²² COM (2010) 2010, 3 mars 2010, page 28.

Les méthodes de gouvernance économiques seront consolidées. Mais dans « *un souci d'améliorer la cohérence, les rapports et évaluations concernant Europe 2020 et le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) seront réalisés simultanément (tout en demeurant des instruments distincts), ce qui permettra à ces deux stratégies de poursuivre des objectifs de réforme similaires tout en conservant leur identité propre* ».

6.1 Réaction à la présentation de la Stratégie Europe 2020

Partenaires sociaux

La CES considère le stratégie comme « défectueuse » (CES, 2010a). Business Europe, Eurochambres et UEAPME ont globalement bien accueilli la nouvelle stratégie décennale de croissance « Europe 2020 » (Business Europe, 2010). Business Europe, considère que la proposition de la Commission constitue « une base utile » pour faire de l'Europe « un plus grand acteur mondial ». Afin de faire de la communication de la Commission un véritable mode d'emploi propice à l'action politique, « le sentiment d'urgence et le recentrage devraient être renforcés ».

Société civile

Rapidement, la Plate forme des ONG sociale publie un communiqué (Plate-forme sociale, 2010). La fixation d'une cible en vue de réduire la pauvreté est une avancée. Mais sans engagement d'investir dans les services publics et sociaux, il reste à voir comment exactement cela pourrait être atteint. Par la suite, un texte commun a été adopté par la Spring Alliance et adressé au Conseil européen de mars 2010 (Spring Alliance, 2010). Celle-ci soutient la reconnaissance de l'importance de la fixation d'une cible en vue de réduire la pauvreté et le développement d'une politique industrielle qui soutienne la transition des secteurs manufacturiers vers plus d'efficacité énergétique et des ressources.

S'agissant de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, elle demande un plan d'action de l'Union et un engagement de l'Union à investir dans les systèmes de protection sociale garantissant un revenu minimal adéquat, un accès abordable à des services publics et sociaux de bonne qualité aussi bien que l'accès à de nouveaux emplois verts et de qualité. Ce plan doit être réalisé via le renforcement de la MOC.

Dans le domaine de l'emploi, elle insiste sur la qualité et précise que l'éducation n'est seulement que l'une des solutions pour entrer sur le marché du travail et que des approches d'inclusion actives pour soutenir les personnes actuellement exclues doivent être menées. La Stratégie doit être plus spécifique sur la manière de créer des emplois de qualité et sur la manière de rendre le marché de l'emploi plus accessible aux personnes qui en sont actuellement exclues. Dans le domaine de la fiscalité des initiatives doivent aussi être poursuivies.

La présidence espagnole

Lors de la session plénière de janvier 2010, les députés avaient débattu de la nouvelle stratégie avec la Présidence espagnole. A ce moment, celle-ci tentait de faire évoluer la notion de renforcement de la gouvernance de la zone euro en défendant un mécanisme pouvant conduire à des sanctions. Devant le Parlement européen, le Premier Ministre espagnol avait également identifié quatre « pistes » pour « *rénover la force économique*

de l'Europe » ⁽²³⁾ : accroître l'indépendance énergétique en envisageant un véritable marché commun de l'énergie; investir dans les nouvelles technologies d'information et de communication en supprimant les obstacles, en misant sur les réseaux de nouvelle génération et en facilitant le commerce électronique; l'économie ou l'industrie durable en lançant un plan du véhicule électrique ; promouvoir l'enseignement et les espaces de formation en rénovant le processus de Bologne. Cela passe par le renouvellement d'un « *grand pacte social européen entre les entreprises et les travailleurs* » pour réaliser la Stratégie 2020. Selon lui, l'idée est de suivre « *plus de politique économique commune, d'intégration, de conception partagée, davantage d'Europe* ».

Lors du débat, plusieurs députés avaient explicitement soutenu le renforcement de la gouvernance de la stratégie en relation avec le pacte de stabilité et de croissance. Selon un communiqué du PE, les députés européens ont « pour la plupart exprimé leur souhait de voir l'UE appliquer des règles de coordination de leurs politiques économiques plus strictes que celles prévues par la Stratégie de Lisbonne ». S'agissant de la gouvernance, lors du Conseil européen du 11 février, le Président du Parlement européen a déclaré que la MOC ne fonctionnait pas et qu'il était pour la méthode communautaire ⁽²⁴⁾.

Résolution du Parlement européen sur Europe 2020: opposition du Groupe des Verts/ALE, des députés socialistes belges francophones et députés socialistes français

A la suite du débat du 24 février sur le Conseil européen informel du 11 février 2010, le Parlement a adopté le 10 mars 2010 une résolution commune issues de trois groupes politiques (PPE, S&D et ADLE) par 462 voix pour, 140 voix contre et 58 abstentions (Parlement européen, 2010a). Plusieurs députés socialistes français dont la présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales, Pervenche Bérés, les députés socialistes belges francophones et la quasi-totalité des députés du groupe des Verts/ALE ont voté contre la résolution tandis que se sont abstenus des députés socialistes belges néerlandophones.

Avant ce vote final, un paragraphe avait fait l'objet d'un vote séparé. Le PE y « *estime que l'Union européenne doit mettre en place des marchés du travail inclusifs et compétitifs en restructurant les régimes de sécurité sociale et en offrant plus de souplesse aux employeurs, tout en garantissant des prestations appropriées de chômage à court terme associées à un soutien en matière de réemployabilité* » (paragraphe 6). Les groupes S&D et Verts/Ale avaient voté contre. Mais ce texte a été maintenu avec le soutien du groupe des Conservateurs européen (ECR), constitué des députés conservateurs britanniques siégeant lors de la législature précédente au sein du groupe PPE-DE et qui sans surprise ont voté contre l'ensemble de la résolution.

S'agissant de la MOC, le Parlement européen la disqualifie dans le domaine économique et invite « la Commission à recourir à toutes les dispositions prévues dans le traité de Lisbonne, tels que les articles 121, 122, 136, 172, 173 et 194, afin de coordonner les réformes économiques et les plans d'action des États membres » (paragraphe 12). Ces articles concernent la politique économique et monétaire (article 121 et 122), les dispositions spécifiques aux États membres dont la monnaie est l'euro (article 136 concernant le renforcement de la coordination et de la surveillance de leur discipline budgétaire et l'adoption des lignes directrices économiques entre les États membres de la

²³ Discours du Président du Gouvernement, M. José Luis Rodríguez Zapatero, lors de l'assemblée plénière du Parlement européen pour présenter les priorités de la Présidence espagnole de l'Union européenne, Strasbourg, le 20 janvier 2010
http://www.eu2010.es/export/sites/presidencia/comun/descargas/noticias/fr_Parlamento_Europeo_20_enero_10.pdf

²⁴ Agence Europe 10076bis édition spéciale samedi 13 février 2010.

zone euro), lignes directrices dans le domaine des réseaux trans-Européens (article 172), l'industrie (article 173 qui comprend les procédures de la MOC mais aussi l'adoption de mesures spécifiques selon la procédure législative ordinaire) et l'énergie (article 194).

La réaction des principaux groupes politiques

Groupe du Parti populaire européen (PPE)

En plus de sa contribution à la Stratégie UE 2020, le groupe PPE a défini ses priorités avant que la Commission européenne ne présente son programme de travail ⁽²⁵⁾. Il défend une structure de gouvernance forte et transparente dans le respect du principe de subsidiarité et de proportionnalité. Le document prend note de la Stratégie UE 2020. Pour le groupe, une « économie sociale de marché plus soutenable peut être atteinte seulement si les objectifs et stratégies de l'Union sont soutenues par l'action ciblée du gouvernement et sont coordonnées de manière appropriées avec les partenaires sociaux ». Dans le domaine du marché intérieur, le groupe demande des clarifications spécifiques par secteur sur les « services publics » (services sociaux d'intérêt général) « à la place d'une directive cadre générale sur ce sujet ».

Groupe de l'Alliance des Socialistes et démocrates européens (S&D)

En réponse au projet dévoilé par la Commission, le groupe S & D a présenté ses propres priorités pour l'économie européenne, mettant l'accent sur un "new green deal", qui serait susceptible selon le parti européen de déboucher sur la création de 10 millions d'emplois en Europe d'ici 2020 ⁽²⁶⁾. Dans le domaine social, il « faut coordonner et stimuler à l'échelle européenne les mesures qui visent à assurer un travail décent au plus grand nombre, en se fixant des objectifs ciblés et en recourant à des incitations financières pour faire en sorte que tous les États membres assument leur quote-part ». Il « [exige] des lignes directrices pour l'éradication de la pauvreté et la réduction du nombre de sans-logis, et [veut] que celles-ci soient considérées comme des éléments essentiels de la nouvelle stratégie pour l'Europe 2020 ». L'annexe du document affiche un haut niveau d'ambition législative (directive détachement des travailleurs, salaire minimum [NDLR malgré les difficultés que les difficultés que cela impliquerait], temps de travail, licenciements individuels abusifs,...).

Groupe de l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE)

Pour l'ADLE, « [i]l n'y aura aucune reprise économique sans une coordination budgétaire et fiscale plus étroite entre les États membres » ⁽²⁷⁾. Des dispositifs particuliers similaires à ceux du FMI doivent être envisagés pour préserver les économies de la zone euro. L'ADLE soutient donc l'idée de la création d'un Fonds monétaire européen. Notons que le Président du groupe ADLE, Guy Verhofstadt, s'était déclaré opposé à la MOC en citant le domaine de la R&D dans une lettre ouverte au Président du Conseil européen avant le Conseil du 11 février ⁽²⁸⁾. La MOC s'applique dans bien d'autres domaines que dans ceux des pensions et des retraites ou de l'inclusion. Le projet de résolution sur la Stratégie UE 2020 du groupe libéral traduisait ce constat. Il demandait le retrait de la MOC sauf dans le domaine social, domaine pour lequel un renforcement était souhaité ⁽²⁹⁾.

Groupe des Verts/ALE

Réagissant à la communication de la Commission européenne sur la nouvelle stratégie de l'UE 2020, les eurodéputés du Groupe des Verts/ALE ont estimé que « cette nouvelle stratégie consiste ni plus ni moins à dissimuler des idées éculées sous des nouveaux atours. Le principal objectif de la Commission européenne est de favoriser toujours plus la croissance et la compétitivité alors que l'Europe a besoin d'une vision plus durable et d'une meilleure qualité de vie pour ses citoyens. Cette stratégie 2020 ne laisse aucune chance pour un avenir qui devrait prendre en compte trois objectifs majeurs : économie, environnement et questions sociales ».

²⁵ EPP Group Priorities for 2010 and budgetary implications for 2011 », 19 March 2010. http://epp-ed.europarl.eu.int/Press/pdoc10/100319epp-group-priorities-2010_en.pdf

²⁶ « Une vision pour l'Europe 2020 Pour une Europe qui n'est pas un marché »

²⁷ Stratégie UE 2020: Un plan qui a besoin de mordant
03/03/2010 <http://www.alde.eu/fr/details/news/strategie-ue-2020-un-plan-qui-a-besoin-de-mordant/>

²⁸ Lettre ouverte au Président du Conseil européen, publiée sur le site de Notre Europe (pas de date)

²⁹ Proposition B7-160/2010 déposée à la suite de la question avec demande de réponse orale B7-0000/2010 conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement sur le suivi du Conseil européen informel du 11 février 2010 Lena Ek au nom du groupe ALDE, 4 mars 2010.

7 Le Conseil européen de mars 2010

Marqué par la crise grecque, le Conseil européen de mars 2010 a été remarqué par l'adoption de la déclaration des Etats membres de la zone euro esquissant un plan en faveur de la Grèce et le lancement du mandat d'un groupe de travail devant être mis en place par le Président du Conseil européen (Cf. Opinion Paper n°2). S'agissant de la future Stratégie, le Conseil européen de mars 2010 en a adopté les grands principes tout en laissant de nombreuses zones d'ombres (Conseil européen, 2010).

Quatre principaux domaines sont identifiés: la connaissance et l'innovation, une économie plus durable, l'amélioration des niveaux d'emploi et l'inclusion sociale. Il a également défini cinq grands objectifs communs de la Stratégie, guidant l'action des Etats membres :

- porter à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans;
- porter à 3 % du PIB le niveau cumulé des investissements publics et privés dans la recherche et l'innovation
- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990; faire passer à 20 % la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie; et s'acheminer vers une augmentation de 20 % de notre efficacité énergétique;
- améliorer le niveau d'éducation en réduisant le taux de décrochage scolaire et augmentant le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur;
- favoriser l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté.

Selon les conclusions du Conseil européen, la Commission européenne devait présenter d'ici octobre 2010 les actions requises au niveau de l'Union pour mettre en œuvre la nouvelle Stratégie, notamment à travers les initiatives phares. Selon le programme de travail de la Commission européenne, l'initiative sur la pauvreté (qui sera présentée au quatrième trimestre) contiendra les changements apportés à la MOC sociale (Commission européenne, 2010g).

7.1 Une stratégie incomplète

Des inconnues subsistent tant sur la valeur chiffrée des objectifs en matière d'éducation que sur les indicateurs en matière de pauvreté, à préciser d'ici le Conseil européen de juin 2010.

La Commission était appelée à présenter « rapidement » les lignes directrices intégrées « plus ciblées » (comprenant les lignes directrices pour l'emploi et les grandes orientations des politiques économiques en vue de leur approbation en juin 2010 par le Conseil européen après examen du Conseil). Cet agenda serré laissait peu de temps au Parlement européen qui doit être consulté pour les lignes directrices pour l'emploi mais pas pour les grandes orientations de politique économique (GOPE). Le 23 avril, la Conférence des Présidents du Parlement européen demande au Conseil européen de postposer l'adoption de la « stratégie de compétitivité européenne » jusqu'à l'automne⁽³⁰⁾. Le Parlement tentait ainsi d'obtenir suffisamment de temps pour analyser les lignes directrices pour l'emploi, incluses dans les lignes directrices intégrées depuis 2005.

³⁰ "Parliament insists its voice must be heard on EU economic and employment policy agenda", 23 April 2010

7.2 Propositions de lignes directrices intégrées

Fin avril, la Commission a présenté sa recommandation pour les grandes orientations des politiques économiques et sa proposition de lignes directrices pour l'emploi (Commission européenne 2010e et 2010f). On remarquera que les GOPE sont publiées sous la forme qu'empruntent habituellement les documents de travail des services de la Commission (Document SEC). Ensembles, ces textes de la Commission comprennent les dix « lignes directrices intégrées » (six lignes économiques et quatre dans le domaine de l'emploi) (Cf. encadré). Sans surprise, la première de ces lignes économiques porte sur l'assainissement des politiques budgétaire dans le respect des recommandations définies dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. Cet assainissement devrait être entamé au plus tard en 2011 et plus tôt dans certains Etats membres.

Les lignes directrices pour l'emploi reprennent les objectifs initialement fixés par la Commission dans le domaine de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. Dans le domaine de l'éducation, il est proposé de réduire le taux d'abandon scolaire de 10 % au moins, 40 % des 30-34 ans devant être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent en 2020. Inscrite dans la dixième ligne directrice pour l'emploi, la lutte contre la pauvreté fixe l'objectif de réduction de 25 % de la pauvreté. La Roumanie a déjà fait savoir qu'elle ne pourrait se conformer à cet objectif.

Les Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2008-2010	Les «lignes directrices intégrées "Europe 2020"»
<p>Lignes directrices macro-économiques</p> <p>(1) Garantir la stabilité économique pour une croissance durable.</p> <p>(2) Sauvegarder la pérennité économique et budgétaire, préalable à la création d'emplois plus nombreux.</p> <p>(3) Favoriser une affectation efficace des ressources, orientée vers la croissance et l'emploi.</p> <p>(4) Veiller à ce que l'évolution des salaires contribue à la stabilité macro-économique et à la croissance.</p> <p>(5) Renforcer la cohérence des politiques macro-économiques, structurelles et de l'emploi.</p> <p>(6) Contribuer au dynamisme et au bon fonctionnement de l'UEM.</p> <p>Lignes directrices micro-économiques</p> <p>(7) Accroître et améliorer les investissements dans la recherche et le développement, en particulier dans le secteur privé, en vue d'établir un espace européen de la connaissance.</p> <p>(8) Faciliter l'innovation sous toutes ses formes.</p> <p>(9) Faciliter la diffusion et l'usage efficace des TIC et construire une société de l'information pleinement inclusive.</p> <p>(10) Renforcer les avantages compétitifs de sa base industrielle.</p> <p>(11) Encourager l'utilisation durable des</p>	<p>Grandes orientations des politiques économiques</p> <p>(1) garantir la qualité et la viabilité des finances publiques.</p> <p>(2) résorber les déséquilibres macroéconomiques.</p> <p>(3) réduire les déséquilibres dans la zone euro.</p> <p>(4) optimiser le soutien à la R&D et à l'innovation, renforcer le triangle de la connaissance et libérer le potentiel de l'économie numérique.</p> <p>(5) favoriser une utilisation plus efficace des ressources et réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>(6) améliorer l'environnement des entreprises et des consommateurs et moderniser la base industrielle.</p>

<p>ressources et renforcer les synergies entre la protection de l'environnement et la croissance.</p> <p>(12) Développer et approfondir le marché intérieur.</p> <p>(13) Assurer l'ouverture et la compétitivité des marchés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, récolter les fruits de la globalisation.</p> <p>(14) Rendre l'environnement des entreprises plus compétitif et encourager l'initiative privée grâce à l'amélioration de la réglementation.</p> <p>(15) Encourager une culture plus entrepreneuriale et créer un environnement plus favorable aux PME.</p> <p>(16) Étendre, améliorer et relier les infrastructures européennes et achever les projets transfrontaliers prioritaires.</p>	
<p>Lignes directrices pour l'emploi</p> <p>(17) Appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale.</p> <p>(18) Favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail.</p> <p>(19) Créer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, augmenter l'attractivité du travail, rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris pour les personnes défavorisées et les inactifs.</p> <p>(20) Améliorer la réponse aux besoins du marché du travail.</p> <p>(21) Favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l'emploi et réduire la segmentation du marché du travail, en tenant dûment compte du rôle des partenaires sociaux.</p> <p>(22) Assurer une évolution des coûts du travail et des mécanismes de fixation des salaires favorable à l'emploi.</p> <p>(23) Accroître et améliorer l'investissement dans le capital humain.</p> <p>(24) Adapter les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétences.</p>	<p>Lignes directrices pour l'emploi</p> <p>(7) accroître la participation au marché du travail et diminuer le chômage structurel.</p> <p>(8) développer une main-d'oeuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail, promouvoir des emplois de qualité et l'éducation et la formation tout au long de la vie.</p> <p>(9) rendre les systèmes d'éducation et de formation plus performants à tous les niveaux et augmenter la participation à l'enseignement supérieur (réduire le taux d'abandon scolaire de 10 % au moins 40 % des 30-34 ans devraient être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent en 2020.</p> <p>(10) promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté (réduire de 25 % le seuil de pauvreté).</p>

7.3 Vers une contribution conjointe des partenaires sociaux à la stratégie UE 2020

La Commission et le Conseil européen tentent de parvenir à l' « appropriation » de la nouvelle (?) Stratégie par l'ensemble des parties prenantes. Lors du Sommet social tripartite, le Commissaire pour l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion a insisté : «*Si nous voulons assurer une gouvernance rigoureuse et une plus grande appropriation, il est impératif que travailleurs et employeurs participent au façonnement d'Europe 2020 et fassent en sorte qu'elle se concrétise sur le terrain.*»⁽³¹⁾. Les partenaires sociaux européens (CES, BUSINESSEUROPE, CEEP et UEAPME) travaillent à une contribution

³¹ IP 10/364 du 25 mars 2010.

conjointe à la Stratégie UE 2020. Le 25 mars 2010, les partenaires sociaux européens ont également présenté leur accord européen sur des marchés du travail inclusifs ⁽³²⁾.

7.4 Nouveaux développements du marché intérieur

La Stratégie Europe 2020 implique de nouveaux développements du marché intérieur, basé sur le rapport de Mario Monti et sur le rapport de Felipe Gonzales. Le programme de travail de la Commission prévoit des initiatives dès le second trimestre de l'année 2010 (Commission européenne, 2010g). En guise de contribution à la stratégie UE 2020, la commission du marché intérieur prépare la contribution du Parlement européen en suggérant une approche globale, axée sur l'intérêt du consommateur plutôt que sur la seule dimension économique (Parlement européen, 2010b). Adopté en commission fin avril, ce rapport d'initiative sera soumis à la seconde session plénière du mois de mai.

A noter aussi qu'une résolution du Comité exécutif de la CES expose la vision de l'organisation syndicale européenne d'une nouvelle impulsion sociale pour la stratégie du marché intérieur 2010-2015 (CES, 2010c). L'équilibre entre la circulation des travailleurs et des services, les droits fondamentaux et le droit de la concurrence nécessite l'adoption d'une clause de progrès social dans le droit primaire et dans les directives. Selon la résolution, la Stratégie UE 2020 ne réussit pas le test de répondre adéquatement aux raisons de la crise actuelle : faible gouvernance d'entreprise, des institutions financières motivées par l'appât du gain, des systèmes de taxation qui profitent à la spéculation à court terme, la nécessité de nouvelles sources de fonds publics, etc. S'agissant des « héros de la récession », les Etats providence et les services publics doivent être le pilier central de l'UE dans le futur. Selon la CES, l'UE manque d'une définition précise de leur rôle.

Dans les futures propositions sur le marché intérieur, il reste à voir si Michel Barnier, commissaire en charge du marché intérieur proposera une adaptation de la définition des services d'intérêt général (SIG) et des services sociaux d'intérêt général (SSIG). En tout cas la lecture du programme de travail de la Commission n'annonce pas l'intention de la Commission d'agir en 2010. Le 3ème Forum sur les SSIG qui sera organisé sous présidence belge sera donc une étape importante dans un domaine en demande de clarté juridique mais où s'opposent différentes conceptions.

Perspectives

Voici 10 ans, l'objectif de compétitivité que s'était fixé le Conseil européen de mars 2000 est loin d'être atteint même avant la crise. Dans le domaine social, la MOC était présentée comme le moyen de contrebalancer la suprématie de l'économie sur le social. C'est ainsi que la Stratégie de Lisbonne était présentée comme un succès de la « gauche européenne » à l'époque au pouvoir dans 13 des 15 pays de l'UE.

La priorité octroyée au renforcement de la compétitivité de l'« économie européenne » en vue de devancer ses principaux concurrents de l'époque, les Etats-Unis et le Japon, peut aussi être lu comme son renoncement à l'une de ses raisons d'être, à savoir lutter contre les effets négatifs du marché et des politiques économiques de l'offre appliquées depuis plus de 20 ans. Selon ces politiques, l'amélioration de la croissance et de la compétitivité exige avant tout des réformes structurelles (davantage de flexibilité sur les marchés du travail et compression des coûts salariaux via la flexicurité) et la compression des dépenses publiques (pacte de stabilité et de croissance et réforme des retraites). Dix ans

³² Le 25 mars 2010, la CES, BUSINESSEUROPE, l'UEAPME et le CEEP ont présenté leur accord européen sur des marchés du travail inclusifs lors du Sommet Social Tripartite.

après l'application de la Stratégie de Lisbonne, ces politiques ont abouti à de profondes restructurations de l'Etat providence (par exemple les Lois Hartz dans le cadre de l'Agenda 2010 en Allemagne), à la précarisation des classes moyennes tandis que le nombre de travailleurs pauvres et la pauvreté en général ont augmenté.

Sur le plan de la gouvernance, la MOC ne bénéficie plus du soutien d'une majorité d'Etats membres ni de celui du Parlement européen dans les domaines économiques, en tout cas. Cependant, cela ne signifie pas qu'elle disparaîtra. Elle demeure d'application dans le domaine de l'emploi. La demande du groupe S&D d'inscrire l'éradication de la pauvreté dans les lignes directrices pour l'emploi a été prise en compte par la Commission européenne. A l'aune du retour du pacte de stabilité proposé par les GOPE et de leur renforcement pour les Etats membres de la zone euro à la suite de l'application du traité de Lisbonne, on peut se demander si une telle inscription directrices ne comporte pas le risque de subordonner cet objectif social à la logique de compression des dépenses publiques à laquelle invitent les GOPE. Il est vrai que le cadre réflexif et cognitif de l'actuelle MOC sociale intègre lui aussi le respect du cadre des règles budgétaires.

La consultation a mis en évidence les faiblesses mais aussi les ambiguïtés d'une stratégie qui ambitionne de réformer les économies et les systèmes sociaux nationaux à partir de la MOC. Le risque principal étant de contribuer à une vision de plus en plus limitée du rôle d'une protection sociale recentrée sur les pauvres. La consultation permet aussi aux « citoyens européens » de comprendre leur perplexité lors des élections européennes : comment se prononcer sur des enjeux jugés essentiels tels l'emploi et les pensions alors que les compétences s'exercent au niveau national et que les termes du débat sont fixés au niveau européen mais peu ou pas débattus en ces termes au sein des Parlements nationaux ? Que penser de la « restructuration » proposée des systèmes d'éducation ?

Après le Conseil européen de mars 2010, la Stratégie apparaît clairement comme une stratégie de compétitivité sans changement de paradigme. Alors que les effets de la crise se font sentir dans les budgets nationaux et que la cure d'austérité imposée par l'UE et le FMI à la Grèce est socialement intenable, la Commission européenne appelle au respect du pacte de stabilité inapplicable dans 20 des 27 pas de l'Union. Si certaines des propositions de la Stratégie UE 2020 répondent incontestablement aux demandes d'acteurs économiques influents, conduiront-elles à l'« appropriation » par *l'ensemble* des « parties prenantes » de la Stratégie UE 2020 ?

Références

Business Europe (2010) : « EU growth strategy », 3 mars 2010.

CEEP (2010): « CEEP answer to the consultation on the Future EU 2020 Strategy. Setting the course for EU 2020 »

Confédération européenne des Syndicats (2010a) : « Il faut se concentrer sur 2010, pas sur 2020 », 10 février 2010.

Confédération européenne des Syndicats (2010b) : « UE 2020 : « défectueux », Communiqué du 10 février 2010.

Confédération européenne des Syndicats (2010c) : « Résolution de la CES sur une nouvelle impulsion sociale pour la stratégie du marché intérieur 2010-2015 ».

Convention européenne (2003) : « Contribution from Mr Elmar Brok, member of the Convention : EPP Essentials on Economic governance », CONV 761/03, 23 May 2003.

Commission européenne (2003) : « Renforcement de la *dimension sociale de la stratégie de Lisbonne*: Rationalisation de la *coordination ouverte dans le domaine de la protection sociale* » COM (2003) 261 du 27 mai 2003

Commission européenne (2005) : Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, Comité économique et social européen et au Comité des régions - Travailler ensemble, travailler mieux - Un nouveau cadre pour la coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale dans l'Union européenne, COM (2005) 706 22 décembre 2000.

Commission européenne (2008) : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Un engagement renouvelé en faveur de l'Europe sociale: renforcement de la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale, COM (2008) 418 du 2 juillet 2008.

Commission européenne (2009a) : Commission européenne (2009) : Document de travail de la Commission. Consultation sur la future Stratégie « UE 2020 », COM (2009) 647 du 24 novembre 2009.

Commission européenne (2009b) : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Viabilité à long terme des finances publiques dans le contexte de la relance économique, COM (2009) 545 du 14 octobre 2009

Commission européenne (2010a) : « Document d'évaluation de la stratégie de Lisbonne », SEC (2010) 114 du 2 Février 2010.

Commission européenne (2010b) : « Europe 2020- consultation publique premier examen des réponses », Document de travail des services de la Commission, SEC (2010) 116, 2 Février 2010

Commission européenne (2010c) : « Europe 2020. Overview of responses », SEC (2010) 246, 4 March 2010, p. 10.

Commission européenne, 2010d) : « Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », COM (2010) 2010, 3 mars 2010.

Commission européenne (2010e) : « Recommandation du Conseil relative aux grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union - Partie I des lignes directrices intégrées «Europe 2020», Sec (2010) 488 du 27 avril 2010

Commission européenne (2010f) : « Proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres - Partie II des lignes directrices intégrées «Europe 2020 » », COM (2010) 193 du 27 avril 2010.

Commission européenne (2010g) : « Programme de travail de la Commission européenne pour 2010 : le moment d'agir », COM (2010) 135 du 31 mars 2010 http://ec.europa.eu/atwork/programmes/docs/cwp2010_fr.pdf

Conseil européen (2000) : « Conclusions de la Présidence, mars 2000.

Conseil européen (2009) : « Conclusions du Conseil européen de mars 2009 ».

Conseil européen (2010) : « Conclusions », mars 2010.

EFRP (2010a) : « EFRP Response. European Commission Working document. Consultation on the Future EU 2020 Strategy », 15 January 2010, page 7.

EFRP (2010b): « EFRP Paper Beyond the crisis: workplace », January 2010”, p. 8 and 16.

ERT (2010): « ERT’s vision for a competitive Europe in 2025 », February 2010

Parlement européen (2000) : « Résolution A5-0134/2000 du Parlement européen sur la recommandation de la Commission concernant les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté élaborée conformément à l’article 99, paragraphe 2, du traité instituant la Communauté européenne », Journal officiel des Communautés européennes n° C 59/228, 23.2.2001.

Parlement européen (2009a) : « Résolution B6-0109/2009 du Parlement européen sur la contribution au Conseil de printemps 2009 concernant la stratégie de Lisbonne », 11 mars 2009.

Parlement européen (2009b) : « Résolution A6-0263/2009 du Parlement européen sur l’inclusion active des personnes exclues du marché du travail », 6 mai 2009.

Parlement européen (2010a) : « Résolution RC-B7-0151/2010 du Parlement européen sur la Stratégie Europe 2020 », 10 mars 2010.

Parlement européen (2010b) : « Donner un marché unique aux citoyens-consommateurs », rapporteur Louis Grech (S&D, Malte)

Plate-forme sociale (2010a) « EU2020 consultation mischaracterises Social Platform's position », 5 février 2010

Plate forme sociale (2010b) : Social Platform's initial reactions to the Europe 2020 proposal [04/03/2010]

Présidence portugaise (2000) : « Emploi, réforme économique et cohésion sociale pour une Europe de l’innovation et de la connaissance », 12 janvier 2000, doc 5256/00.

Spring Alliance (2009) : « Pour une Union européenne qui place les personnes et la planète au premier plan de ses priorités », 2009.

Spring Alliance (2010) : «Open letter to the European Council. Europe 2020 discussion at the European Council », 22 March 2010.